

Fiche de méthodologie et de formalisation des contrôles « AGIR »

T2 _ Indemnités - Attribution conforme en cas de cumul

 Thème de contrôle national

 Thème de contrôle local
Historique du document

Version	Date	Réalisé par	Changement sur le document	Statut
1.0	31/05/2022	DAF C3 / DCISIF		Création
1.1	21/11/2022	DCISIF	Précision sur la temporalité du contrôle	Modification

Niveau de rattachement à la cartographie des processus

Cycle d'activité	(E) PERSONNELS
Sous Cycle d'activité	(EB) RÉMUNÉRATION
Processus	(EBA) GESTION DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION
Procédure	(EBA7) INDEMNITES
Tâche	
Opération	

Caractéristiques du thème de contrôle

Unité(s) de travail chargée(s) de réaliser le contrôle :	Services de gestion de la paye des personnels
--	---

Périodicité du contrôle :	<input type="checkbox"/> Annuelle <input type="checkbox"/> Trimestrielle <input checked="" type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Mensuelle
---------------------------	---

Mois de réalisation du contrôle	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F
					X						X			

Informations générales	<p>Depuis plusieurs années, le bureau DAF C3 a initié la réalisation de contrôles thématiques portant sur des éléments de rémunérations identifiés à risque, de façon à s'assurer que les règles de compatibilité de certaines indemnités présentes simultanément sur un même bulletin de salaire étaient respectées.</p> <p>Des requêtes BO ont été développées à cet effet et mises à disposition des académies sur le portail du Pôle Inter Académique Décisionnel (PIAD). L'exécution de ces requêtes nécessite au préalable que le correspondant du service informatique se charge de l'alimentation des données par l'exécution du scénario CICT2 livré par le PIAD.</p> <p>Il appartient à chaque académie, selon son organisation, de communiquer les identifiants de connexion au portail du PIAD permettant l'accès aux restitutions.</p> <p>Le dispositif sera revu régulièrement de sorte à prendre en compte les évolutions réglementaires en matière indemnitaire pour mettre à jour la liste de requêtes.</p>
-------------------------------	--

Question 1

Le versement simultané d'indemnités dont la compatibilité est soumise à certaines conditions réglementaires est-il conforme ?

Modalités de contrôle

Question 1	Le versement simultané d'indemnités dont la compatibilité est soumise à certaines conditions réglementaires est-il conforme ?	<div style="background-color: #000080; color: white; padding: 2px; text-align: center; font-weight: bold;">Type de grille AGIR :</div> <input type="checkbox"/> Analyse de comptes (AC) <input checked="" type="checkbox"/> Analyse d'opérations (AO) <input type="checkbox"/> Diagnostic de process (DP)
-------------------	---	---

Critères de qualité / Risque(s)	Objectifs : Qualité de réalisation des opérations / Conformité juridique des opérations Risques : 04.01.03 _ Attribution ou retenue à tort d'indemnités/non attribution d'indemnités ; 12.01.05 _ Paiement ou demande de paiement basé sur dossier non conforme à la réglementation.
--	--

1. Objectif et méthode du contrôle	<p>Le contrôle de supervision <i>a posteriori</i> permet de s'assurer de la conformité juridique des opérations et de la correcte attribution de certaines indemnités dont la compatibilité est soumise à des conditions réglementaires. Les conditions de versement des indemnités listées ci-après ne permettant pas d'automatiser les contrôles y afférents.</p> <p>Un lot de requêtes est mis à disposition des services académiques (<i>a minima</i> les coordonnateurs académique paye) pour les aider à vérifier les éléments à contrôler à l'aide des requêtes n°2, 3 et 4 qui identifient les bénéficiaires d'une indemnité perçue simultanément avec</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'ISOE part fixe (0364) 2. l'ISOE part fixe « stagiaire service mixte » (0462) 3. l'Indemnité de responsabilité DDFPT (0230) <p>Les requêtes BI du PIAD précitées sont accessibles dans le dossier POLCA / CIC Rémunération sur BO XI-PIAD et sont à utiliser comme support pour y conserver la traçabilité du contrôle. Un tableau de synthèse est fourni et est à utiliser comme support pour y retracer et conserver le résultat du contrôle.</p>
---	--

2. Documentation utile	- pièces justificatives de la mise en paiement, - notes DAF C3 n°2016-0020 du 22 février 2016 et 2016-0094 en date du 20 septembre 2016
-------------------------------	--

Constitution de l'échantillon à contrôler

3. Nature des opérations à contrôler et seuil éventuel	Liste des bénéficiaires des indemnités précitées, versées simultanément avec une indemnité soumise à des conditions réglementaires, extraites dans les requêtes BO mentionnées.
4. Périmètre temporel des opérations à contrôler	Paye des mois d'avril et octobre → le contrôle à réaliser au mois de mai doit porter sur la paye d'avril et le contrôle à réaliser en novembre sur la paye d'octobre. Date début période ; 01/05/2022 Date fin période : 01/11/2022
5. Nombre d'opérations à contrôler	<input checked="" type="checkbox"/> Exhaustif (situations à contrôler déjà présélectionnées par les requêtes) <input type="checkbox"/> Échantillon de XX opérations <input type="checkbox"/> Sans objet. Le contrôle est un diagnostic de process.

Analyse des résultats du contrôle

6. Décompte des anomalies	Une anomalie sera décomptée dans le(s) cas suivant(s) : Le dossier sera décompté en anomalie dès lors que le cumul ne répond pas aux conditions requises et que l'agent perçoit indûment l'un des deux éléments de rémunération. Le constat de l'anomalie sera reporté dans le tableau de restitution prévu à cet effet.
7. Préconisations en cas d'anomalies	Propositions d'actions d'amélioration du dispositif de contrôle interne : Si un agent présente une situation en anomalie, il convient de corriger et régulariser sa situation sur le mois de paye suivant en indiquant le type et la date de correction sur le fichier de contrôle (requête). - Levier organisation : formation des gestionnaires ; définition et formalisation des points d'autocontrôle ou de contrôles mutuels à réaliser par les opérationnels ; - Levier documentation : Constituer des fiches indemnités définissant les règles d'attribution, de suspension, d'arrêt du versement, les situations particulières.

Précisions sur la formalisation du contrôle dans AGIR

8. Montant des opérations contrôlées	<input type="checkbox"/> À préciser <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
9. Montant des anomalies constatées	<input type="checkbox"/> À préciser <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet
10. Pièces justificatives / Consignes d'archivage	Il convient de joindre <i>a minima</i> dans la grille de restitution AGIR, le(s) pièce(s) justificative(s) suivante(s) : <ul style="list-style-type: none">- Tableau de restitution des anomalies = synthèse faisant figurer le nombre de dossiers identifiés, justifiés et en anomalie.
11. Autres	Les précisions suivantes sont attendues dans le champ « Commentaires » : <ul style="list-style-type: none">- Préciser la nature des anomalies constatées ;- Explicitez les mesures correctrices envisagées.